

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE688

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 18, substituer au mot :

« dispositions »,

le mot :

« clauses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.